

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

AMENDEMENT

N ° CD5

présenté par
M. Guy Bricout, M. Demilly et Mme Auconie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.